

DÉCOUVRIR

Les certificats, le chemin le plus court vers la qualification

Aujourd'hui encore peu connues, ces formations courtes et ciblées possèdent pourtant bien des atouts. Que vous soyez demandeur.euse.s d'emploi à la recherche d'une formation courte, salarié.e.s et étudiant.e.s souhaitant acquérir de nouvelles compétences pour vous spécialiser, ou auditeur.rice.s possédant un objectif à court terme avant d'intégrer une formation diplômante, les certificats sont faits pour vous.

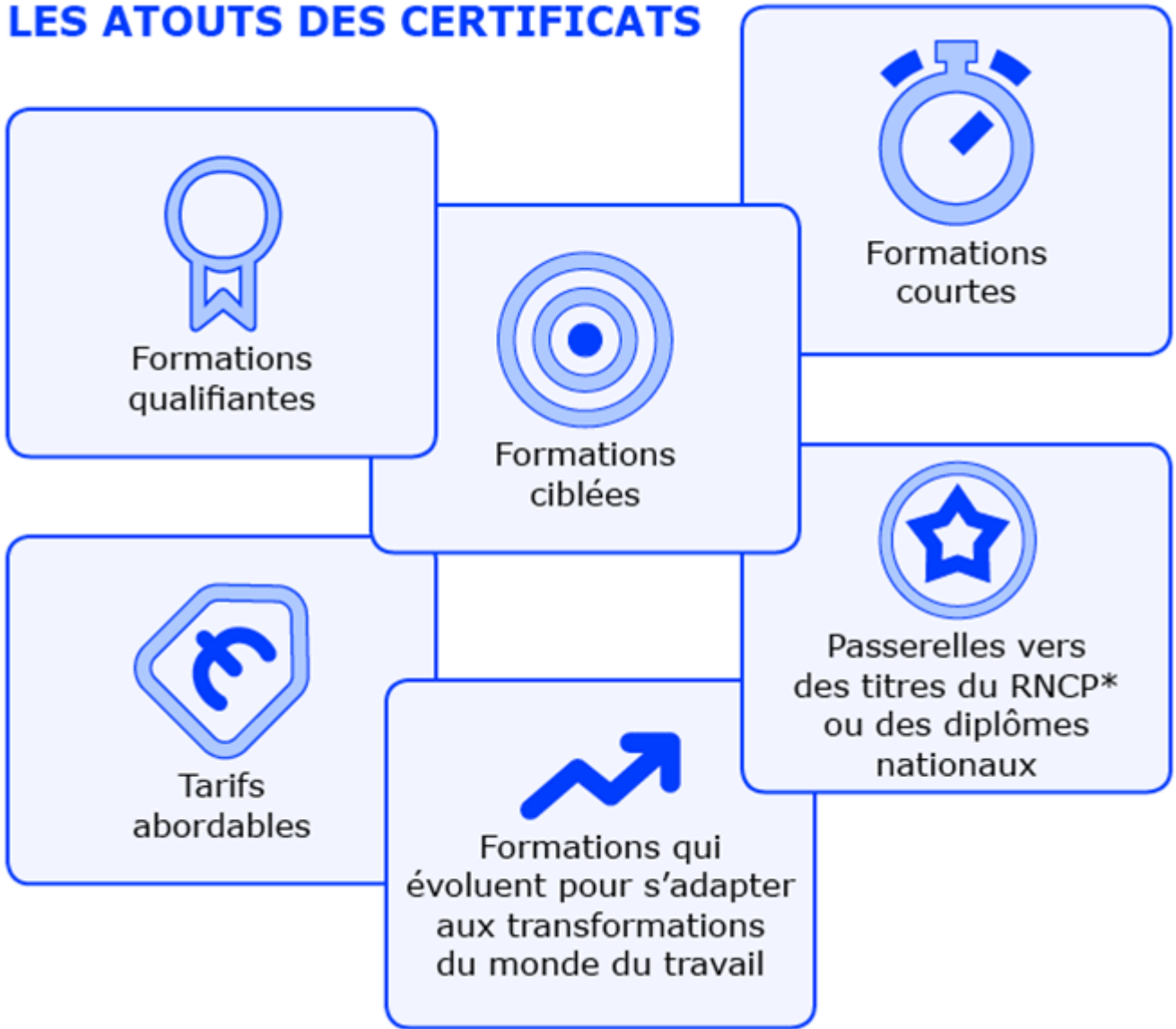
Ces formations de courte durée, de niveau **bac+2 à bac+5** sont propres à l'établissement, mais offrent des passerelles vers les titres du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou diplômes nationaux. Elles se déclinent selon **trois niveaux d'expertise**:

Les **certificats professionnels** s'adressent à un public de niveau bac et comptent environ 300h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ils constituent une première étape vers un diplôme de niveau III (parcours bac+2).

Les **certificats de compétence** s'adressent à un public ayant déjà suivi un parcours bac+2. Ils comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ciblés sur un champ professionnel spécifique, ils peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire. Certains certificats de compétence correspondent à une partie d'un cursus diplômant de niveau II (parcours bac+3/bac+4).

Les **certificats de spécialisation** qui sanctionnent des formations de courte durée, professionnalisées et ciblées, peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire. Ils s'adressent à un public de niveau bac+4 et font l'objet de conditions spécifiques d'accès. Certains peuvent correspondre à une partie d'un cursus diplômant de niveau I (parcours bac+5).

LES ATOUS DES CERTIFICATS



Crédits : Michal Beno, Emanuela Damiani, Pumpkin Juice, Oksana Latysheva, Arthur Shlain, Unlimicon
From the Noun Project

